



Création d'une filiale dont la maison mère est à paris

Par **valere_old**, le **03/07/2007** à **11:17**

Je souhaite créer une filiale dont la maison mère est à Paris. C'est une société qui organisent des prestations événementielles.

Ma filiale organiserait ces prestations sur la Belgique. Dois-je avoir ma société sur la Belgique? Ou puis-je avoir mon adresse en France?

Quel est le capital de départ ?

Quelles sont les charges la 1ère année,...?

Puis-je bénéficier de l'assurance de la "société mère"?

Où puis-je me renseigner?

Que dois-je savoir en plus?